



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2022/2123

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial - il est saisi d'une demande de :
Permis d'urbanisme — permis d'urbanisme de constructions groupées — permis d'urbanisation — modification d'un permis d'urbanisation — certificat d'urbanisme n°2.

Le demandeur est **Madame Martine LEMAIRE** demeurant **rue du Tige Blanc 101 à 4100 SERAING (BONCELLES)**.
Le terrain concerné est situé **rue du Tige Blanc 101 à 4100 SERAING (BONCELLES)** et est cadastré **12e division section A n° 578X4**

Le projet vise à "**placer un abri de jardin, régulariser l'abattage d'une haie de sapins et le placement d'une clôture**" et présente les caractéristiques suivantes : l'implantation de l'abri de jardin se situe à plus de quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres le bâtiment situé sur la parcelle contigüe

Article R.IV.40-2, §1er, 2° du CoDT : "(...) sont soumises à une annonce de projet les demandes de permis d'urbanisation qui permettent les actes et travaux suivants et les demandes de permis d'urbanisme relatives aux actes et travaux suivants, ainsi que les demandes de certificats d'urbanisme n°2 ayant le même objet :
(...)

2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contigües, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;"

Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING.
Les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**):

à l'adresse suivante : Service des Autorisations, Cité administrative, Place Kuborn 5 à 4100 SERAING
Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Angelo TROLIO(04.330.87.56 a.trolio@seraing.be)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **29 janvier 2023 au 13 février 2023 au collège communal** :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 Seraing
- par courrier électronique à l'adresse suivante : a.trolio@seraing.be

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GÉNÉRAL FF,
(délégation du 28 octobre 2022 -
C.D.L.D. art. L1132-5)

Pr LE BOURGMESTRE,
(délégation du 27/11/2020)
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

AngeloTROLIO
Agent technique

Julie GELDOF
5^{ème} Échevine